

Sun-Sentinel.com

HAÏTI

Fournir de la Justice et non pas de la Charité

Par Brian Concannon Jr.
et Anthony Phillips
24 juillet 2006

Lorsque des diplomates et financiers internationaux réunis mardi à Port-au-Prince pour discuter de l'aide au développement avec le nouveau gouvernement constitutionnel d'Haïti, la question qui sera sans doute écartée est la solution certaine à l'extrême pauvreté d'Haïti: le remboursement de la Dette de l'Indépendance que la France a extorquée illégalement d'Haïti en 1825. Le fardeau écrasant imposé par cette dette – plus de \$21 milliards de dollars U.S. actuels – est la principale cause historique du sous-développement d'Haïti et est directement responsable de l'extrême pauvreté actuelle d'Haïti.

L'histoire d'Haïti est remarquable. En 1804, Haïti est devenu le deuxième pays indépendant de l'Amérique, la première "République Noire" et la seule nation dans l'histoire née d'un soulèvement triomphant d'esclaves.

Les haïtiens ont gagné leur indépendance en battant l'armée française dans une guerre sanglante de douze années, mais les pays Européens et les Etats-Unis les ont forcés à payer un deuxième prix pour être admis dans la communauté internationale. Les puissances mondiales ont refusé de reconnaître l'indépendance d'Haïti, pendant que la France postait des navires de guerre sur ses côtes, la menaçant d'invasion et de rétablissement de l'esclavage. Après vingt et une années de combat contre cet isolement, Haïti a succombé aux conditions injustes imposées par la France en 1825. En échange d'une reconnaissance diplomatique, Haïti a accepté de contracter un prêt d'une banque française désignée et de payer des indemnités aux propriétaires de plantations français pour la perte de leurs « propriétés », y compris les esclaves libérés.

Le montant de la dette – 150,000,000 francs français – était dix fois supérieur au revenu total d'Haïti et deux fois supérieur au prix d'achat de la Louisiane, payé par les États Unis à la France une année avant l'indépendance d'Haïti pour soixante-quatorze fois plus de terre.

Cette imposition d'indemnisation par un pouvoir défait et le remboursement par des esclaves libérés à leurs anciens propriétaires constituent un fait unique dans l'histoire et ont violé les lois internationales, même en 1825. L'accord de 1825 a institué un cycle de dettes qui a condamné le peuple haïtien à la pauvreté depuis lors. Haïti n'a fini de payer les prêts qui ont financé la dette – contractée aux conditions imposées par l'accord de 1825 – qu'en 1947. Plus d'un siècle après que le commerce mondial des esclaves ait été reconnu et éliminé comme une activité ignoble, les haïtiens étaient toujours en train

de payer les maîtres de leurs ancêtres pour leur liberté. Cette lourde dette héritée en 1825 a paralysé le développement d'Haïti depuis.

L'Etat n'a pas pu investir dans des projets d'éducation, de santé ou d'infrastructure parce que tous les fonds disponibles allaient à l'étranger. En 1915, par exemple, 80% des recettes du gouvernement allaient au service de la dette. Le besoin de devise forte a forcé les agriculteurs haïtiens à favoriser des cultures commerciales risquées du point de vue financier et environnemental tel que le café et le bois dur, plutôt que le développement d'une économie nationale diversifiée. Les exploitations agricole et forestière à outrance ont conduit, à leur tour, à un déboisement et une érosion du sol catastrophiques exerçant une pression sur le reste des terres arables.

L'instabilité économique a engendré l'instabilité politique: Haïti a été victime de douzaines de coups d'État, de rébellions, d'interventions militaires étrangères et d'un cycle de violence parallèlement à une situation économique catastrophique. Haïti est aujourd'hui le pays le plus pauvre de l'hémisphère occidental avec 80% de ses habitants vivant sous le seuil de la pauvreté et est classé 153ème sur 177 dans l'Indice de Développement Humain des Nations Unies, loin derrière tous ses voisins des Iles caraïbes.

Les 21 milliards de dollars, en valeurs actuelles, que la France a extorqués illégalement, et par conséquent, dus à Haïti, amenuisent les plans d'aide en discussion à Port-au-Prince cette semaine. A la différence des prêts et autre assistance étrangère, un simple remboursement de la dette de l'indépendance ne prolongerait pas la dépendance à l'aide étrangère et permettrait aux haïtiens de développer leur pays comme ils l'entendent et non pas comme le veut la communauté internationale.

Si la communauté internationale voulait sérieusement aider Haïti à sortir de son atroce pauvreté, le remboursement de la dette de l'indépendance serait, non pas écarté, mais au sommet de l'ordre du jour.

Brian Concannon Jr., Esq. est le Directeur de l'Institut pour la Justice et la Démocratie en Haïti (Institute for Justice and Democracy in Haiti dont le sigle est IJDH, www.ijdh.org); Anthony Phillips est un étudiant de l'École de Droit de l'Université de San Francisco (University of San Francisco School of Law) et un stagiaire de IJDH.